



Il était une Foy

Avril 2018 N°40

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



Bonjour à toutes et à tous,

Notre bulletin fête son numéro 40 !! Comme à

chaque dizaine, nous avons souhaité marquer l'évènement, en vous proposant la couverture...des couvertures.

A cette occasion, je veux remercier toutes les personnes (élus, agents et citoyens de la commune) qui contribuent à la régularité de ce journal municipal, à la diversité de son contenu, et à l'intérêt qu'il suscite auprès de vous, chères lectrices et chers lecteurs.

Vous trouverez dans ce journal, les « secrets » de sa fabrication.

Ce 40^{ème} numéro coïncide avec mes 10 ans de responsabilité en tant que maire de la commune.

Ces 10 années sont passées extrêmement vite. Grâce à la mobilisation régulière des agents et des équipes municipales nous avons mené à bien de nombreux projets.

Nous sommes parfois contrariés par les changements de lois et le contexte national qui impactent nos souhaits. Malgré tout, avec de la patience et de la persévérance, nous arrivons souvent à mener nos projets à terme.

Nous devons rester attentifs au bien « vivre ensemble ».

Nous poursuivrons, à notre niveau toutes les actions citoyennes qui peuvent améliorer notre environnement.

Les beaux jours arrivent, ce sera l'occasion de partager des moments de convivialité dans notre beau village de Sainte-Foy-de-Peyrolières.

A très bientôt.

Votre Maire,
François Vives



N°40



Votre journal

Comment se crée « Il était une Foy » ?

Pour ce n°40, le comité communication a choisi d'expliquer comment se crée votre bulletin municipal.



François



Sylvie



Joëlle



Sandrine



Dominique



Bernard



Aniko

Pour respecter ce rythme, un calendrier de travail est fixé en fonction de la date de distribution retenue. Le comité de communication se réunit environ un mois avant la date de parution avec des propositions d'articles qui sont discutées. En présence du responsable de publication, le Maire François Vives, les propositions retenues sont répertoriées et organisées en fonction des thématiques. Le contenu est défini : article, photo commentée... nombre de caractères. Les articles à produire sont répartis entre les rédacteurs du comité,

avec une date butoir d'envoi. Tous les articles sont écrits à partir d'informations précises fournies par les élus en charge des dossiers.

Une 1^{ère} lecture commentée des articles commence alors pour chaque membre du comité avant envoi au graphiste. 3 ou 4 jours de travail de réalisation (organisation et mise en page) sont nécessaires pour obtenir la maquette du journal.

Le comité travaille ensuite à la relecture de la maquette (coquilles, orthographe, formula-

tion, erreurs...) qui ne doit pas excéder 2 jours ; quand la maquette est validée, le bon à tirer (BAT) part pour l'impression. Une semaine plus tard c'est la réception des journaux qui seront distribués par les élus en fonction du secteur géographique qui est le leur.

Actualités, informations sur les travaux et la vie culturelle, vie des associations, dossiers spéciaux (intercommunalité, PLU, rythmes scolaires...), mais aussi anecdotes, interviews, histoire du village, c'est le contenu de « Il était une Foy », chaque trimestre.

Borne de recharge

Roulez électrique à Sainte-Foy

Vous avez aperçu depuis quelques jours sur la place du marché, une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Cette borne a été installée par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) et la municipalité, avec le concours de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Elle fait partie d'un réseau de 100 bornes déployées par le SDEHG en Haute-Garonne.

Ce réseau sera compatible avec tous les autres réseaux de France à travers une convention signée avec le « Groupement pour l'itinérance des recharges Électriques de Véhicules ».

Chaque borne est équipée de 2 points de charge permettant à 2 véhicules de se recharger en même temps. 20 minutes de charge correspondent à environ 40 km de trajet pour une Renault Zoe par exemple.

Les petits véhicules, cycles et scooters électriques pourront également se recharger sur les bornes grâce à des prises spécifiques.

La mise en service de cette borne se déroulera dans les semaines à venir et son exploitation se fera à travers le site du SDEHG par l'achat d'une carte « Freshmile » et de l'application

mobile « FreshmileCharge ». Vous pourrez localiser les bornes du réseau en allant sur le site « chargemap ».

Un prix de charge incitatif est proposé : 0,20€ les 20 mn, puis 0,75€ la ½ heure suivante.

Toutes les infos sur :
<http://www.sdehg.fr/mobilite-electrique.html>



Entretien voirie Démarche Zéro Phyto

La commune subventionnée à 70% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne a décidé d'acquérir du matériel alternatif au désherbage chimique. Réception le 13 mars 2018 d'un désherbeur thermique à air pulsé ; les agents du service technique ont suivi une formation à l'utilisation sur le site du Monument aux Morts. 90% du site est traité par cette méthode, une pointe est laissée sans traitement. Des photos seront prises tous les 2/3 jours pendant 1 mois pour mesurer l'efficacité et la pertinence de cette méthode. Vidéo du test disponible sur le site www.sainte-foy-de-peyrolles.fr

Accès à Internet

Une montée en débit très attendue

Encore quelques semaines et le service sera opérationnel.

Pour une grande majorité des habitants, l'accès à Internet en très haut débit signifie l'arrivée de la fibre optique à leur domicile.

Cette fibre optique est en effet la technologie qui propulse les données numériques à la vitesse de la lumière. Elle permet, via un fil de verre, plus fin qu'un cheveu, la transmission et la réception de données avec des débits quasi illimités et synthétiques. Pour notre commune, ce déploiement est planifié sur la période 2019-2023.

Pour répondre aux nombreuses demandes actuelles des familles, des entreprises, une solution de transition sera mise en place dans les prochaines semaines.

Il s'agit de la « montée en débit ». La montée en débit sur la boucle locale cuivre consiste à apporter la fibre optique jusqu'à un sous-répartiteur et à conserver le réseau cuivre pour la partie terminale jusqu'à la prise de l'abonné. Cette technique améliore le débit.

La fibre optique a donc été tirée



La fibre optique se cache 40 cm sous la « vilaine » ligne bleue - Avenue du 19 mars - en montant vers le centre du village.

entre le central téléphonique qui se trouve à Saint-Lys et la nouvelle armoire de montée en débit installée chemin du Barrat. L'électrification de cette armoire est terminée et Orange a accepté l'ensemble de l'ouvrage. Les opérateurs installent à l'inté-

rieur de l'armoire leurs différents matériels.

Vers la fin du mois de mai, chaque client pourra contacter son fournisseur d'Accès Internet et demander la « mise à jour » de son abonnement pour avoir le meilleur débit possible.

Taxe d'habitation

Etes-vous concerné par la réforme ?

Pour le savoir, rendez-vous sur impots.gouv.fr. Vous avez besoin de :

- Votre revenu fiscal de référence et du nombre de parts de votre foyer (à voir sur votre avis d'impôt sur le revenu 2017)
- Du montant de votre taxe d'habitation 2017

En 2018, le montant de votre taxe d'habitation baisse de 30% ; en 2019, baisse de 65% ; en 2020, vous ne payerez plus de taxe d'habitation.

Circulation

Réduction de la vitesse

Au 1^{er} juillet 2018, afin de réduire la mortalité routière, la vitesse maximale autorisée sera abaissée de 90km/h à 80km/h, sur les routes à double sens sans séparateur central (mesure n°5, parmi les 18 annoncées par le Premier Ministre le 09/01/2018). Les routes départementales de la commune sont donc concernées, les panneaux correspondants seront installés quelques jours avant mais resteront masqués jusqu'au 1^{er} juillet.

Information

Aux vendeurs ou bailleurs

L'obligation d'Information sur les risques des Acquéreurs-Locataires (IAL) s'applique lors de toute transaction immobilière.



Ce dispositif législatif repose sur une double obligation pour toute personne vendant ou mettant en location - même pour une brève durée - un bien immobilier bâti ou non bâti.

- Informer les acquéreurs ou locataires sur la localisation du bien au regard du zonage sismique et/ou d'un plan de prévention des risques naturels et/ou technologiques
- Informer les acquéreurs et locataires de toute indemnisation de sinistre consécutive à une catastrophe naturelle ou technologique reconnue comme telle.

Bon à savoir : Le Dossier et les documents de référence sont consultables en préfecture, sous-préfecture et en mairie. Le dossier est établi sans l'intervention de l'administration (préfecture, DDT, Mairie...) et sous la responsabilité du vendeur ou du bailleur, mais peut être établi avec l'aide d'un conseil (notaire, avocat, CAUE, ADIL...) ou d'un professionnel de l'immobilier (agence, géomètre, architecte...). Pour en savoir plus, consultez www.geo-risques.gouv.fr

Litiges de la vie quotidienne

Le conciliateur de justice

La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne. C'est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

Les litiges concernés :

- Relations entre bailleurs et locataires
- Problèmes de copropriété
- Litiges entre personnes
- Litiges de la consommation
- Litiges entre commerçants
- Litiges et troubles du voisinage



Comment saisir un conciliateur de justice ?

Il est saisi de la propre initiative d'une des parties : en prenant rendez-vous auprès de La Maison de la Justice et du Droit de Tournefeuille (Tél. 05 61 78 69 18) ou le formulaire de saisie en ligne sur le : www.conciliateurs.fr



Retour sur

Parlons-en, des sujets qui vous intéressent

Le 15 mars, la soirée Parlons-en a réuni des habitants de la commune pour échanger sur deux thèmes de notre vie quotidienne à Sainte-Foy

La démarche « Participation citoyenne »

La commune de Sainte-Foy, comme toutes les villes et villages, est touchée par les cambriolages et incivilités en tout genre. Le Lieutenant Savoia, commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint-Lys a présenté une démarche qui consiste à associer la municipalité et les habitants à la protection de leur environnement, en lien avec la Gendarmerie.

Les actions de prévention sont simples et l'organisation, encadrée par la Gendarmerie, se fait par quartier. Si vous êtes intéressé(e) par la « Participation citoyenne » pour votre quartier : contactez le Lieutenant Savoia – Tél. 05 34 47 10 80 ou la mairie. Beaucoup d'affaires de cambriolage sont résolues grâce au recoupement des signalements

transmis par les habitants. Même si l'information peut paraître dérisoire sur le moment, elle peut être par la suite la clé de l'énigme ! Si une situation vous semble suspecte ou vous pose question : composez le 17.

Intercommunalité : où en sommes-nous ?

Sainte-Foy fait désormais partie de la Communauté de Communes Cœur de Garonne (3CG) depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion de 3 intercommunalités. Monsieur le Maire a présenté l'organisation de notre nouvelle intercommunalité, comprenant 48 communes, 35 000 habitants et 230 agents à son service répartis sur 3 pôles du territoire (Rieumes – Le Fousseret – Cazères). Les compétences de la 3CG, déléguées par les communes membres, sont nombreuses ;

les services à la population ont été assurés malgré cette année « charnière » dédiée à la structuration de la collectivité, afin d'optimiser son fonctionnement. L'étude pour créer un « projet de territoire » a démarré. Elle vise à fédérer le territoire autour de projets d'aménagements et de développements communs à moyen et à long terme, à relier entre elles les politiques sectorielles en mettant l'habitant au cœur du projet, à conforter l'attractivité du territoire. 11 élus de Sainte-Foy participent aux diverses et nombreuses commissions/groupes de travail de la 3CG car il est important d'être mobilisés sur la construction d'une telle structure pour ne pas subir mais être force de proposition et d'action. Les habitants peuvent assister aux séances du Conseil communautaire, ouvertes au public.



Le site Internet de la 3CG est disponible : www.cc-coeurdegaronne.fr

Vous pouvez retrouver les détails des compétences et services présentés lors de la soirée Parlons-en : www.sainte-foy-de-peyrolles.fr

« Parlons-en » : faites-nous part de vos idées et suggestions avec le formulaire de contact sur le site Internet de la mairie (Démarches).

L'ambroisie

Plante très allergisante à éradiquer

L'ambroisie, appelée également herbe de la Saint-Jean, herbe à poux, a été repérée en France au milieu du XIX^e siècle ; elle n'a cessé de se développer. Tout le monde peut contribuer à la lutte contre l'ambroisie.

Cette herbe a colonisé les lieux, profitant de tous les bouleversements et modifications de l'écosystème dus à la mécanisation de l'agriculture et aux aménagements routiers. Aujourd'hui, toute la moitié Sud de la France est concernée par l'ambroisie.

Vous pouvez aider à l'éradication. Signalez les plants d'ambroisie, par téléphone, mail ou via l'application mobile, ce signalement est transmis au référent de votre commune qui coordonnera les actions afin d'éliminer définitivement l'ambroisie. La réussite de la lutte contre l'ambroisie dépend de cette démarche par-

ticipative. Vos référentes sur Sainte-Foy : Marie-Hélène LAUGA Responsable du service technique et Véronique PORTE Adjointe au Maire.

En 2017, sur la plateforme Signalement-Ambroisie, plus de 7000 signalements recensés en France, avec de nombreux plants d'ambroisie détruits.

contact@signalement-ambroisie.fr / Tél. 0972 376 888 / Appli mobile : www.signalement-ambroisie.fr



Ça dépasse !

Entretenez vos haies

Débordement sur l'emprise d'une voirie, réduction de la visibilité en bordure de voie, gêne de voisinage, dégâts occasionnés sur les fils électriques et téléphoniques... voici quelques troubles pouvant être évités si l'on entretient ses haies.

L'entretien des haies est à la charge du propriétaire/locataire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident



ou de dégâts. Couper sa haie c'est aussi entretenir de bonnes relations de voisinage.

Dans tous les cas Avant d'envisager une quelconque plantation, s'assurer auprès de la mairie de l'existence ou non d'une réglementation spécifique dans certaines zones du Plan local d'urbanisme.

RÉGLEMENTATION ÉLAGAGE : DISTANCES À RESPECTER Articles 668 à 673 du Code civil	
Types de végétaux	Distance minimale des plantations
Plantations jusqu'à 2 mètres de hauteur.	0,50 mètre de la limite séparative de la propriété voisine.
Plantations supérieures à 2 mètres de hauteur.	2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine.

L'école et les rythmes scolaires

Où en sommes-nous ?

Lors des Conseils d'écoles de fin d'année, la question de la modification des rythmes scolaires pour l'année 2018-2019 a été abordée.

Le positionnement des enseignants est unanime, un maintien à 4,5 jours avec des matinées d'enseignement de 3h30 et un vendredi après-midi libéré afin de pouvoir faire profiter au plus grand nombre d'enfants des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Les NAP sont des dispositifs d'animation périscolaire mis en place pour les élèves dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

La municipalité a bien entendu souligné à nouveau la volonté intercommunale de suivre ce type de proposition et la prise en charge des temps NAP.

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, la Communauté de Communes Cœur de Garonne a repris la compétence Enfance et jeunesse sur le périscolaire et l'extrascolaire.

Les représentants des parents d'élèves eux sont partagés. Non pas sur la proposition de rester à 4,5 jours, mais plutôt concernant la gestion des NAP le vendredi

après-midi :

- Quels contenus ?
- Quelle organisation pour gérer l'ensemble des enfants ?
- Quel coût pour les parents ?

De ce fait, un groupe de travail va être mis en place afin d'étudier les propositions soumises.

Inscriptions Rentrée 2018-2019

Ouverture des inscriptions aux écoles maternelle et élémentaire de Sainte-Foy depuis début mars. Afin d'anticiper l'organisation de la rentrée scolaire de septembre, il est demandé aux parents d'inscrire leur(s) enfant(s) au plus tôt. Vous pouvez télécharger les modalités et les formulaires à compléter et retourner en mairie sur www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr (Jeunesse – scolarité).

Facture Restauration scolaire / CLSH

Les factures sont désormais dis-



ponibles sur le portail famille, accessible (avec identifiant et mot de passe) à partir du site Internet : www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr (Jeunesse – Restaurant scolaire – Lien portail famille).

Les factures papier ne seront plus éditées à partir du mois d'avril, excepté pour les familles en faisant la demande auprès de nos services.

Attention : le paiement en ligne par carte bancaire est possible jusqu'à la date du 30 du mois en cours. Passé cette date, la facture devra être payée en mairie.

Facture ALAE

Le paiement de la facture ALAE se fait dorénavant directement

auprès de la MJC DU LHERM. Pour tous renseignements, contacter la Directrice de l'ALAE au 05.61.91.44.14 ou par mail : centrelouisirsaintefoy@wanadoo.fr

Centre de loisirs des mercredis après-midi et vacances

Une permanence est ouverte au CCAS de Saint-Lys le lundi 9h-12h et 14h-17h.

Réservation obligatoire pour les vacances scolaires en téléchargeant la grille d'inscription « vacances au centre de loisirs » de Saint-Lys, sur le site www.agglomuretain.fr (date limite d'inscription : quelques jours après la fin des vacances précédentes !)

Instruction citoyenne

L'école et la mairie travaillent ensemble

Dans le cadre du parcours citoyen, Mme Sauvage professeur de la classe de CE2 de Sainte-Foy, propose chaque année à ses élèves depuis juin 2016 une visite en mairie à la rencontre des élus.



Le Maire François Vives, Pascal Delcouderc, Adjoint en charge des affaires scolaires et Gilles Martin, Adjoint de la Directrice Générale des Services accueillent avec grand plaisir les élèves pour la visite de la mairie et une séance de questions/réponses. A la fin de la visite, le livret « Bien vivre ensemble » sur les règles de civilité leur est remis.

Le but de ces rencontres : faire la relation entre les possibilités que les élèves ont à l'école (restauration, matériel école, bâtiments...) et la mairie, découvrir le rôle de la mairie quant à la vie du village et

les services proposés aux administrés au quotidien.

Les questions des enfants adressées à Monsieur le Maire sont très intéressantes et parfois très amusantes : Est-ce que vous dormez à la mairie ? Faut-il se lever tôt ? Est-ce que vous avez construit le village ? Est-ce que vous allez voir le Président de la République ?

François Vives et Pascal Delcouderc remercient Mme Sauvage pour ces rencontres et les élèves pour leur participation active et leur bonne humeur.

Ludo théqu
à Sainte-Foy de Peyrolières
Place du 14 juillet - Tél. 05 61 91 73 09

Jeux sur place et à emporter !

Infos et horaires sur le site www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr



Portrait

Honorine ECHIVARD

Les habitants du centre du village la connaissent ainsi que ceux qui fréquentent La Poste de Sainte-Foy. Honorine Echivard est factrice sur le centre du village le matin et guichetière l'après-midi depuis le 3 avril 2017.

Le contexte

Début 2017, La Poste a décidé de mettre en place un poste de Facteur-guichetier à Sainte-Foy, accompagné d'une réduction/modification des horaires d'ouverture, suite au constat d'une baisse de fréquentation dans les bureaux de Poste des villages ruraux. Le Conseil municipal a donné son accord pour cette solution afin de conserver les services de La Poste sur la commune.

Questions posées à Honorine, factrice-guichetière à Sainte-Foy

Comment s'est passée cette 1^{ère} année ?

« Après un démarrage modeste, l'on constate maintenant que la fréquentation est en hausse au guichet de Sainte-Foy. Le guichet permet de créer du lien avec les gens, de façon différente par rapport à la tournée de factrice. »

Et personnellement ?

« Je suis très contente de l'accueil que m'ont réservé les habitants de Sainte-Foy. Avant j'étais uniquement factrice, c'est donc un changement pour moi. J'aime beaucoup ce nouveau métier. Sans oublier que je connais bien Sainte-Foy puisque j'y suis arrivée à l'âge de 11 ans pour y vivre



avec mes parents.»

Merci à Honorine pour sa gentillesse et sa disponibilité au quotidien.

La Poste propose de nouveaux services « Veiller sur mes parents » et « Ardoiz » tablette tactile pour les seniors. Renseignez-vous auprès d'Honorine !

La Poste de Sainte-Foy vous accueille du lundi au vendredi de 12h45 à 15h45.

Vivre à Sainte-Foy en 14-18



Essor de l'aviation militaire



L'ère du combat aérien a commencé avec la première guerre mondiale...

Cette terrible guerre, dont plus de 4 000 Toulousains ne reviendront pas, sera déterminante pour l'avenir de la région et le développement de Toulouse. La France disposait de 156 avions en 1914. Elle en a 2 639 le 1^{er} octobre 1918. Dès 1917, Latécoère avait installé ses hangars et une piste d'atterrissage à Montaudran : en mai 1918, il fournit son premier avion à l'armée, il en construira plus de 800 autres jusqu'à la fin des hostilités. Associé à Dewoitine (qui fondera quelques années plus

tard sa propre société, la future Sud-Aviation), il est à l'origine de l'industrie aéronautique dans la ville rose.

Sur le front, l'hécatombe continue. En avril 1918, la famille Moulis de Sainte-Foy est à nouveau endeuillée : après François (33 ans), Henri (22 ans) et Jean-Baptiste (29 ans), c'est Jean-Marie François « garçon d'hôtel » de son état, qui disparaît à 23 ans...

Le quotidien est difficile avec un printemps aux conditions météo hivernales et des restrictions qui s'amplifient : le préfet de la Haute-Garonne demande aux maires de faire diminuer la consommation de pain de 20%...



Etat civil

Du 15 décembre 2017
au 15 mars 2018

Naissances

LAPEZE Emma
PIERRE Vadim
SÉLÉMA Ilan
RAGUENEAU Mathilde

Décès

VENTURA Caterina
GARROS Françoise
DÉCAMPS née SIMAN Suzanne
BRIAUX née DUFLOT Marcelle
JOUVE née MAURY Huguette
SEGALA Max
BORDES Guillaume
KONC Daniel
YSACCO née PEREZ CUENCA Carmen
ANSON CAMEO née ARANDA Ursula
COUSSILLAN Georges



Portrait

La nouvelle directrice de l'EHPAD

Elisabeth Caron a pris la direction de l'EHPAD l'Albergue le 3 avril 2018. Nous lui souhaitons la bienvenue à Sainte-Foy. Directrice d'un ESAT à Bagnères-de-Luchon depuis 2006, Madame Caron a 25 années d'expérience dans le secteur médico-social, dont 10 ans au sein d'un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique pour enfants et 15 ans au sein d'un établissement spécialisé dans l'insertion pour adultes handicapés. « Le travail en EHPAD est une suite logique de mon parcours professionnel. Les relations avec les résidents et les familles seront différentes de celles que j'ai connues jusque-là et sans aucun doute très enrichissantes. C'est une nouvelle dynamique personnelle et j'espère proposer un regard neuf à l'établissement ».

Adieu la cabine téléphonique...

...Bonjour la Cabine à lire !

Les membres du Collectif citoyen* qui, en collaboration avec la municipalité, sont porteurs de ce projet répondent à nos questions.

Expliquez-nous vos objectifs...

Il s'agit de pouvoir emprunter un livre librement, gratuitement en construisant un lien par la lecture et l'objet livre qui se transmet. C'est un projet culturel et citoyen qui donne une seconde vie à nos livres. Il nous semble que cela peut servir à promouvoir le vivre ensemble et le respect du bien public.

Pourquoi et comment aménager la cabine téléphonique ?

Parce qu'elle est située au cœur du village près des écoles primaires, de la mairie : l'endroit est idéal !

La cabine à lire sera réalisée à partir de la cabine téléphonique, cédée gracieusement par Orange.

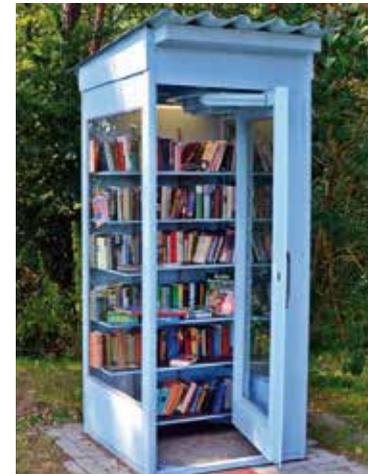
Nous attendons le remplacement des pièces manquantes ou détériorées, puis l'intérieur sera aménagé par les services municipaux ; le « relookage » extérieur interviendra ensuite.

Concrètement, comment fonctionnera la cabine ?

On empruntera un livre, on en déposera un autre. On pourra remettre le livre lu pour en faire profiter d'autres lecteurs ou bien en déposer un autre de son choix pour le faire partager. Pour



cela, nul besoin de s'inscrire, de s'abonner, de respecter des horaires. Les ouvrages en tous genres (BD, romans, revues...) seront en accès libre. Il suffira de pousser la porte.



Cette cabine sera la vôtre, basée sur la confiance, sur un fonctionnement qui se veut citoyen, autonome et responsable.

* Antoine, Brigitte, Joëlle, Lucienne et Marie.

Terre de Jazz

A Sainte-Foy les 13 et 14 avril

La commune de Sainte-Foy est heureuse d'accueillir cette année encore la Maison de la Terre lors de la 9^{ème} édition du Festival Terre de Jazz, pour 4 concerts.

Vendredi 13 avril à 20h30 – Benjamin Naud invite Amaury Faye
Batteur exceptionnel et sensible, technique et subtil, Benjamin peut faire aimer la batterie à un néophyte. Il revient cette année dans le cadre de son nouveau quartet conviant 2 invités de marque : Amaury Faye, pianiste et Nicolas Guilloteau, DJ pour une musique empreinte d'émotion.

Samedi 14 avril dès 16h00, place au off !

16h - Walter Sextant pour une musique instrumentale en équilibre entre jazz et rock progressif.

18h - Djana Stray. Ses chansons se rythment de pulsations organiques imprégnées des grooves afro américains, des traditions africaines et des claves latines.

21h - The Mirror. Après 15 ans de face à face à la vie comme à la scène, le pianiste Rémi Panossian et le trompettiste Nicolas Gardel nous proposent une musique à leur image, passionnée, lyrique et



surprenante. Ils invitent le contre-bassiste Maxime Delporte. Restauration sur place dès 19h. Pour réserver ou connaître le programme complet de Terre de Jazz (7 au 15 avril), connectez-vous sur le site de la Maison de la Terre : www.maisondelaterre.fr



Nouveau Olympiades canines

« Le chien n'a qu'un but dans la vie : offrir son cœur » (Citation J.R Ackerley)
L'association Les Zamis en balade organise des Olympiades Canines à Sainte-Foy, au profit de l'association Agir Pour Eux - association de protection animale luttant contre l'abandon et la maltraitance. Il s'agit d'une journée de complicité et d'amusement avec votre « toutou » sur différents ateliers sportifs et intellectuels du monde canin. Une démonstration d'éducation canine aura lieu et des animaux proposés à l'adoption seront présents avec l'espoir d'être adoptés. **Dimanche 10 juin au stade de Sainte-Foy.** Inscription et modalités auprès de Jodie au : 06 82 36 95 35.

2^{ème} édition

Course « La Foyenne »

Dimanche 6 mai au départ du stade de Sainte-Foy à 10h. Donnez votre énergie pour les mitochondries !

L'Association contre les Maladies Mitochondriales (AMMI) organise sa 2^{ème} course Nature sur les sentiers, chemins et petites routes de

Sainte-Foy ; en présence de Guy Lecluyse, parrain de l'association. La course est ouverte à tous. Le parcours de La Foyenne est de 13 km, celui de la mini-foyenne de 5 km. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 4 mai sur : <http://www.chrono-start.com/>

Les marcheurs pourront aussi participer sur des circuits de 5 et 8 km, l'inscription se fait sur place le jour-même.

Les organisateurs font appel aux bénévoles -

Contact : Emma Del-Rey : 06 81 49 97 32



Enjeux écologiques Atlas de la Biodiversité Communale



Les Foyens sont invités **jeudi 12 avril à 21 heures** à la salle des fêtes, pour la soirée d'information et de restitution de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Sainte-Foy.

Depuis 2016, de nombreuses sorties et études ont été proposées et réalisées sur Sainte-Foy par notre partenaire l'Association Nature Midi-Pyrénées afin de mieux connaître la biodiversité de la commune, d'en identifier les enjeux et de faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales. En attendant, la soirée Vous pouvez consulter le film Atlas de la biodiversité communale (ABC) de Sainte-Foy sur le site www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr ou sur Youtube.

Vers un aménagement durable du territoire

Sainte-Foy a accueilli une trentaine d'urbanistes, écologues et paysagistes à l'occasion d'une journée d'échange sur la «Trame verte et bleue» le 1^{er} février dernier.

Cette journée ayant pour thème «la prise en compte des enjeux écologiques dans une démarche d'aménagement» était organisée par l'association Nature Midi-Pyrénées, à destination des bureaux d'études. L'objectif était d'échanger autour de la thématique des continuités écologiques* et de placer leurs enjeux au même rang que d'autres (risques, eau, paysage, agriculture, densification,...) afin d'assurer un aménagement durable du territoire. La présence active des élus et des services de la mairie a permis de croiser les regards sur ce sujet et de réfléchir à des solutions à par-

tir de cas concrets.
Source : *La Dépêche du Midi* du 27/02/2018

* **La Trame verte et bleue** est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité par la préservation et la restauration des continuités écologiques. La Trame vise à (re) constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle nationale, qui permette aux espèces animales et végétales d'assurer leur survie et aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

* **Les continuités écologiques** sont l'ensemble des zones vitales et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

USSF Football Prochains matchs à Sainte-Foy

• **Les seniors** à 20h30
Samedis 7 et 28 avril,
samedi 19 mai

• **Le tournoi des enfants**
Samedi 16 juin

Festif



Avril

Dim. 8 avril
Vide-greniers des Bisounours
9h-18h
Allée des Platanes

Stage de piloxing et zumba
10h-12h
Salle des fêtes

Jeu. 12 avril à 21h
Soirée Atlas Biodiversité de
Sainte-Foy
Salle des fêtes

Ven. 13 et sam. 14 avril
Festival Terre de Jazz
Salle des fêtes

Sam. 14 et dim. 15 avril
Rencontres vigneronnes
Salle du Parayre

Sam. 21 avril
Concert MJC Lherm
Salle des fêtes



Mai

Dim. 6 mai
Course la Foyenne pour l'AMMI
Stade municipal à 9h30

Vide-greniers des Fidésiades
de 9h-18h
Allée des Platanes

Mar. 8 mai à 10h
Cérémonie du 8 mai 1945
Rassemblement devant la
mairie

Dim. 20 mai à 14h
Atelier créatif de l'APS
Salle des fêtes

Sam. 26 à 20h30
**Spectacle des enfants du
CAT'S**
Salle des fêtes



Juin

Dim. 3 juin
**Vide-greniers et jardins
de l'APS**
Allée des Platanes

Dim. 10 juin
Festival du livre de l'Agora
Salle des fêtes

Olympiades canines des Zamis
en balade
Stade

Ven. 29 juin dès 17h
Kermesse des écoles
Lieu à préciser

Sam. 30 juin
Spectacle de danse de Ste Foy
Sport &loisirs
Salle des fêtes

Dim. 31 juin à 16h
Audition Elèves Ecole de
musique
Chapelle Sainte-Anne



Juillet

Sam. 7 et dim. 8 juil.
Fête du Cheval
Stade



Rassemblement des Sainte-Foy de France

Du 17 au 19 août 2018 à Sainte-Foy-de-Longueville (76)
Inscriptions ouvertes auprès de
l'association Fidésiades en Savès
Bulletin de participation joint à ce
journal

Tous les dimanches
Marché de plein vent
de 8h à 12h

La mairie à votre service

Contacter la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23 - Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr
Horaires d'ouverture : **Lundi et mardi** : 14h - 17h30 > **Judi** : 8h30 - 12h et 14h - 19h
> **Vendredi** : 8h30 - 12h et 14h - 17h > **Samedi** : 8h30 - 12h

www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr



Responsable de publication : François VIVES
Réalisation : aldorande-communication - Impression : Editions Bucerep, tél : 05 61 21 15 72
Imprimé sur papier PEFC. **Ont participé à la réalisation de ce bulletin** : Le maire : François VIVES, le Comité communication : Dominique GUYS, Sylvie DUPIN, Aniko SAGODI, Joëlle ESCALLE, Bernard REMY, Véronique PORTE.
Coordination : Sandrine GRI.